

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2020

Le 26 février 2020 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 19 février 2020.

Étaient présents : Djamilia AMOUR, Alain BARTHOUX, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, René DEMONT, Jean-Benoît REGY, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI

Avait donné pouvoir : Virginie LAROCHE à Michèle TURCI

Secrétaire de séance : José TOMAS

---oOo---

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal qui s'est tenu le 09 décembre 2019. Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2019.

José TOMAS est désigné secrétaire de séance.

1) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU (CCPM)

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les articles L.2121-29, L.5211-1, L.5211-17 et L.2223-40 ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL n°94 actant les statuts de la CCPM actuellement en vigueur ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019/12/01 du 16 décembre 2019 approuvant la modification des statuts de la CCPM pour extension de ses compétences (crématoriums) ;

Monsieur le Maire expose,

L'évolution des pratiques dans le domaine funéraire ainsi que l'évolution des mœurs en la matière, vont conduire à un renforcement du recours à la crémation dans les années à venir, la création d'un crématorium au niveau de la Communauté de Communes permettra d'améliorer la qualité du service de crémation sur le territoire et de répondre aux attentes des citoyens.

Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder à l'extension des compétences communautaires et de modifier les statuts actuels.

Le projet de modification des statuts est annexé à la présente.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- De se prononcer favorablement à la modification des statuts de la CCPM (jointes en annexe) auxquels est ajouté un nouveau paragraphe « Compétences facultatives : - création, construction, gestion et exploitation de crématoriums ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver la modification des statuts de la CCPM.

2) DECLARATION DES CLOTURES, MURS ET PERMIS DE DEMOLIR

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du 2 juillet 2019, rendu exécutoire depuis le 2 août 2019, il y a lieu de délibérer et de maintenir l'obligation du dépôt de dossier en mairie pour les clôtures, les murs et les permis de démolir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de maintenir l'obligation de déclaration pour les clôtures, les murs et les permis de démolir.

3) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (FER)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (F.E.R.) a pour objet : voirie « Allée des écureuils » pour un montant de travaux estimé à 14 627 euros H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le programme de travaux.

Le conseil municipal s'engage sur le programme définitif et l'estimation de cette opération :

- A réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du conseil départemental,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques
- Certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d'assiette de l'opération.

4) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Vu le code de la commande publique et son article L.2313,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif relatif et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

Vu la délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant, L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le programme et les modalités financières.

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de Madame BAUDIN Geneviève pour le colis de fin d'année.
- Remerciements de Madame TOURTEAU pour le colis de fin d'année.
- Remerciements de Madame BAUDIN Claudine et Monsieur PERDEREAU Éric pour les vœux.
- Remerciements de la famille BRIDOUX lors des obsèques de Madame BRIDOUX Fernande.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Paraph'Théâtre pour le prêt de la salle des fêtes lors de la 15^{ème} édition du Festival du Bocage.
- Remerciements de Monsieur et Madame SARRAZIN pour le colis de fin d'année.
- Afin de préparer le bureau de vote des élections municipales du dimanche 15 mars 2020, Monsieur le Maire demande au conseil de remplir le tableau de présence.
- Intervention de Monsieur TOUZEAU Grégoire : « Monsieur REGY Jean-Benoît et moi, nous nous sommes rencontrés devant une médiatrice mercredi dernier. Afin de clore la procédure, je me suis excusé pour avoir traité Monsieur REGY « de grosse merde ». Je tiens d'ailleurs à remercier Monsieur le Maire de m'avoir convaincu de participer à cette médiation. J'ai proposé 100 €uros à Monsieur REGY qui m'a demandé de les remettre à la caisse des écoles. Un grand merci aux membres du conseil qui m'ont soutenu ».
- Discours de Monsieur le Maire :

« Mes chers (es) collègues,

6 ans se sont passés, que cela passe vite.

Je tiens en ce dernier conseil vous remercier pour votre travail au service de nos administrés durant ce mandat.

Certains arrêtent et d'autres continuent l'aventure au service de nos concitoyens.

Michèle, Virginie, Grégoire, René et Jean-Benoît, je vous remercie de votre participation active dans nos commissions communales, les syndicats intercommunaux et les festivités de notre commune.

Je remercie également Djamilia, Hélène, José, Benoît, Denis, Alain pour leur travail durant ses 6 années ; mais cela risque de continuer pour vous...

Je tiens à remercier le personnel administratif et technique pour leur professionnalisme et leur disponibilité durant ce mandat.

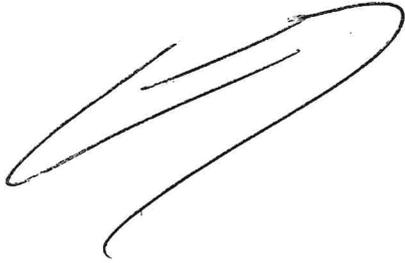
Merci aux associations avec qui les relations sont toujours dans une parfaite ambiance.

J'ai une pensée en ce dernier conseil pour mon ami Didier PETIT qui nous a quitté trop tôt.

Pour clôturer ce dernier conseil, je vous invite à partager le verre de l'amitié. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Yves ROY

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire
José TOMAS

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

